

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **21 OCT. 2025**

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1999 fixant la liste des experts scientifiques et techniques du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externes et internes d'accès aux corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'études du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1

Monsieur Christian CRIBELLIER, conservateur général du patrimoine, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Joël KERBAOL, ingénieur d'études hors classe, régisseur des biens archéologiques mobiliers de la région Centre-Val de Loire, direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire ;
- Madame Claudine LOISEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable du pôle scientifique Vitrail, laboratoire de recherche des monuments historiques ;
- Madame Florence MOUSSET, ingénieur d'études de classe normale, responsable de la gestion des biens archéologiques mobiliers et des archives des fouilles archéologiques, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- Monsieur Frédéric SEARA, agent contractuel, inspecteur des patrimoines au Collège Archéologie, délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Claudine LOISEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable du pôle scientifique Vitrail, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **21 OCT. 2025**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES